



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

DECLARATION PREALABLE A LA CAPN
DES ADJOINTS TECHNIQUES DU 19 JANVIER 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans l'ordre du jour de cette CAPN est inscrit tout d'abord l'approbation du procès verbal de la CAPN du 29 mars 2011.

Alliance SNAPATSI, demande que le décret 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires soit appliqué notamment son article 31 qui stipule : « *Le président de la commission peut convoquer des experts à la demande de l'administration ou à la demande des représentants du personnel afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour. Les experts ne peuvent assister qu'à la partie des débats, à l'exclusion du vote, relative aux questions pour lesquelles leur présence a été demandée.* »

Or, force est de constater que dans le procès verbal de la CAPN du 29 mars 2011 une personne est intervenue lors des débats de cette instance sans aucune légitimité.

Pour le deuxième point de l'ordre du jour, relatif aux avancements au titre de l'année 2012, Alliance SNAPATSI dénonce le très faible nombre de postes à l'avancement au titre de l'année 2012 : 88 postes dans le grade d'AT1, 4 postes dans le grade d'ATP2 et 2 postes dans le grade d'ATP1.

Le pouvoir d'achat des adjoints techniques est en constante régression du fait que les 3 premiers échelons des échelles 4,5 et 6 majorent leurs salaires d'1 seul point d'indice par échelon sur une durée de cinq ans. De plus, aucune perspective de carrière ne leur est offerte, alors comment motiver ces personnels qui ne cessent de démontrer chaque jour et sur des événements exceptionnels leur totale implication de plus en plus grande dans les missions qui leurs sont confiées ?

C'est pourquoi Alliance SNAPATSI demande l'ouverture de négociation dans les plus brefs délais pour la fusion des corps des adjoints techniques au sein du Ministère de l'Intérieur.

En effet, comment accepter qu'au sein du même ministère, les adjoints techniques du secrétariat général soient eux pour plus de cinquante pour cent d'entre eux rémunérés dans l'échelle 4 du grade d'AT1 ? Ainsi, leur nombre de promouvables dans ce grade leur permet un réel débouché dans les échelles 5 et 6 des grades d'ATP2 et ATP1.

Un repyramidage conséquent devra être mis en place dans le cadre des mesures d'accompagnement à cette fusion pour que les adjoints techniques de la police nationale tendent à rattraper celui des adjoints techniques du secrétariat général.

Alliance SNAPATSI réitère la demande de la fusion des corps techniques au sein du Ministère de l'Intérieur au 1^{er} janvier 2013.

Pour revenir sur le deuxième point de l'ordre du jour, le SNAPATSI a dénoncé dans le cadre des négociations de cette CAPN une répartition inégale des postes au grade AT 1 au titre de l'année 2012 au regard du nombre de promouvables dans chaque SGAP.

Exemple, le SGAP de Versailles se voyait attribuer 16 postes pour 128 promouvables alors que Marseille bénéficiait également de 16 postes pour seulement 75 promouvables ! Alliance SNAPATSI dénonce que la CAPL du SGAP de Versailles n'a pas retenu sa proposition d'acter plus de promotions. La conséquence directe est que les dossiers des collègues affectés en Ile de France n'ont pas été traités avec équité et ainsi sont pénalisés pour l'avancement 2012.

Alliance SNAPATSI demande que la répartition des postes d'avancements AT1 soit reconsidérée lors de cette CAPN.

Enfin, Alliance SNAPATSI demande une augmentation des recrutements des adjoints techniques. Sur certains SGAP comme par exemple celui de la zone Est, le manque criant d'effectif d'adjoints techniques de la Police Nationale rend les conditions de travail de nos collègues difficiles et porte parfois atteinte à leur sécurité.

Ces effectifs contraints, ne permettent plus de surcroit aujourd'hui de poursuivre la réforme de substitution actifs/personnels techniques dans nos services.

Cette réforme pourtant dans sa phase expérimentale se révèle être un réel succès pour nos collègues affectés dans des postes logistiques mais aussi pour l'administration qui récupère ainsi autant d'ETPT actifs pour les recentrer sur leur cœur de métier.

Alliance SNAPATSI demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de cette séance.

Les représentants du personnel